

MODALITES ADMINISTRATIVES DE REINSCRIPTION (élèves actuels)

**Uniquement en ligne du lundi 29 avril
au dimanche 12 mai 2024 inclus.**

Afin de procéder à une réinscription, un lien sera envoyé aux élèves le vendredi 26 avril 2024.

Merci d'avance de bien vouloir respecter les délais impartis pour se réinscrire à l'EEA. Ils impactent chaque année le nombre de places disponibles pour accueillir de nouveaux élèves au moment des inscriptions.

**AUCUN DOSSIER DE REINSCRIPTION NE
POURRA ETRE ACCEPTE APRES LE 12 MAI 2024**

Attention, les personnes qui sont en attente d'affectation scolaire, universitaire ou professionnelle, sont invitées à se réinscrire « sous réserve » en le mentionnant dans le champ « Observations » du formulaire de réinscription.

Pour les réinscriptions, le justificatif de domicile doit être fourni uniquement si vous avez changé d'adresse.

QUOTIENT FAMILIAL (QF) : Si celui-ci a déjà été fourni avec le DUI ou la réactualisation Enfance/Jeunesse, il n'est pas nécessaire de le joindre à nouveau au formulaire de réinscription.

ATTENTION : Fournir le **QF** du mois de **JANVIER 2024 (et non d'un autre mois de l'année 2024)**. Ce QF sera appliqué jusqu'en mars 2025.

En l'absence de l'une de ces pièces, le QF maximum sera appliqué sans rétroactivité.

MODALITES FINANCIERES : Tarifs 2024/2025 disponibles sur le Site de la Ville

- Appel à cotisation envoyé à terme échu en janvier, en avril et en juillet.
- Droits annuels d'inscription sont à régler avec la facture du 1^{er} trimestre (janvier 2025).
- Fournitures annuelles pour les Arts visuels et/ou pour le Théâtre animé à régler avec la facture du 1^{er} trimestre (janvier 2025)
- Prélèvement automatique (mandat de prélèvement SEPA) pour ceux qui le souhaitent
- Paiement en ligne sur le *Portail Citoyens* de la Ville ou bien au guichet de la Mairie Annexe impasse Max Baylac.

Le mandat de prélèvement et le questionnaire de santé (pour la danse) seront en pièces jointes dans le formulaire de réinscription.